

ANNEXE 1 Modèle de note d'information aux électeurs pour le vote à l'urne

NOTE D'INFORMATION AUX ELECTEURS

Consultation du personnel du 8 décembre 2022 afin de déterminer la composition du CSA de proximité de la DD(xx) de

Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de votre service, afin de participer au scrutin qui permettra d'attribuer aux organisations syndicales des sièges au CSA de proximité de votre direction départementale.

Le CSA est notamment compétent pour se prononcer sur toutes les questions ou projets de texte relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Modalités du vote direct (à l'urne):

Vous pourrez voter dès et jusqu'à 17h00 au bureau de vote, ouvert sans interruption, indiqué ci dessous:

Adresse Bâtiment eme étage Salle n°...

Sous peine de nullité du vote, il est interdit d'apposer sur son bulletin une mention ou un quelconque signe distinctif (ajout, rature, croix, etc.) et d'utiliser une autre enveloppe que celle fournie à cet effet. Ne sont pas valables les suffrages exprimés dans les conditions ci-après :

- bulletins contenus dans une enveloppe portant des inscriptions ou signes susceptibles de leur ôter leur caractère anonyme ;
- bulletins non conformes au modèle type annexe ;
- bulletins multiples (émanant de différentes organisations syndicales) ;
- bulletins raturés ou sur lesquels sont inscrits des mentions autres ;
- bulletins déposés sans enveloppe.